

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 987

12 mai 2009

SOMMAIRE

Aberdeen Property Nordic Fund I SICAV	47334	Maje Properties, s.à r.l.	47331
Agrotrade International S.A.	47333	Mandala Group S.à r.l.	47373
A Group S.A.	47338	MFR Naples S.à r.l.	47338
Altec Lansing Europe S.à r.l.	47342	Monique Follmann-Fohl GCM S.à r.l.	47358
Argor Engineering S.A.	47330	Monique Follmann-Fohl - GMM S.à r.l.	47358
Aricent Holdings Luxembourg	47371	MT Coiffure S.A.	47339
Assenagon Asset Management S.A.	47359	Multicommunale Maritime et Commercia- le S.A.	47335
Athena Private Equity S.A.	47332	Nails & Estetica s.à r.l.	47342
Belca Holding S.A.- SPF	47341	Nessma S.A.	47345
Brandar S.A.	47335	Outlet Mall Sub Group Holding No. 6 S.à r.l.	47336
Brandar S.A.	47342	Pamplona Credit Opportunities Invest- ments HoldCo S.à r.l.	47356
Bronx S.à r.l.	47331	Participations Informatiques S.A.	47340
Bronx S.à r.l.	47331	Patron Volker Holding S.à r.l.	47338
Bus Holdings, Sàrl	47336	Pomalux S.A.	47376
by T. HAIR DESIGN s.à r.l.	47340	ProLogis UK CCXXXIX S.à r.l.	47361
Columbia Public Partners V S.à r.l.	47362	Schenectady Luxembourg S.à r.l.	47333
DAB Investments 2 Sàrl	47337	Sixty S.A.	47376
Dexia Bonds	47337	SJ Properties Dornach S.à r.l.	47344
E-Guests, s.à r.l.	47330	SJ Properties Holding S.à r.l.	47343
Finmal S.A.	47339	SL2I, s.à r.l.	47332
Finmal S.A.	47339	SL2I, s.à r.l.	47332
Frisbie Investissements S.A.	47330	Tennis Club Senningerberg	47340
Gematon S.A.	47333	Togo Luxe	47336
Graphik und Print-Gap A.G.	47335	Triofalux S.à r.l.	47355
Great German Stores A	47337	Wap Consult S.A.	47338
Groupe agricole WEIS Frères et SCHUH, société civile	47337	Wasaby S.A.	47346
Highbridge Mezzanine Partners Institutio- nal Lux S. à r.l.	47344	Whitehall Street International Real Estate (ISA Investor) 2008	47341
Humboldt Multi Invest A SICAV-FIS	47343	Whitehall Street International Real Estate (ISA Investor) SCA 2008	47341
Impex Lux Services S.à r.l.	47338	Will-Pharma Luxembourg S.A.	47334
Job Partner S.à r.l.	47330	Will-Pharma Luxembourg S.A.	47334
Libra Project 3 S.à r.l.	47336	Will-Pharma Luxembourg S.A.	47334
Libra Project S.à r.l.	47335	WSI Education Holdings S.à r.l.	47332
Lux-Chauf Sàrl	47376	WSI Education Holdings S.à r.l.	47333
Maje Properties, s.à r.l.	47331		

Argor Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 76.344.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STRATEGO TRUST S.A.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2009053949/792/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2009, réf. LSO-DC06581. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Job Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 80.931.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/05/2009.

Alain BERLAND

Gérant

Référence de publication: 2009053947/792/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01660. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

E-Guests, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5630 Mondorf-les-Bains, 30, rue Dr Klein.
R.C.S. Luxembourg B 76.876.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009053958/2704/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2009, réf. LSO-DC07631. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Frisbie Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 116.935.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES S.A.

Administrateur

Signature

Référence de publication: 2009053924/1023/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2009, réf. LSO-DD07896. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Bronx S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 42-44, rue de Hollerich.
R.C.S. Luxembourg B 56.311.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/05/2009.

Pour BRONX S.à r.l.

E.G.G. S.A.

Signature

Référence de publication: 2009053931/3800/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08320. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Bronx S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 42-44, rue de Hollerich.
R.C.S. Luxembourg B 56.311.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/05/2009.

Pour BRONX S.à r.l.

E.G.G. S.A.

Signature

Référence de publication: 2009053932/3800/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08322. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Maje Properties, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5630 Mondorf-les-Bains, 30, rue Dr Klein.
R.C.S. Luxembourg B 117.360.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009053965/2704/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2009, réf. LSO-DC07638. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Maje Properties, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5630 Mondorf-les-Bains, 30, rue Dr Klein.
R.C.S. Luxembourg B 117.360.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009053964/2704/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2009, réf. LSO-DC07637. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

SL2I, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5630 Mondorf-les-Bains, 30, rue Dr Klein.
R.C.S. Luxembourg B 105.347.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009053966/2704/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2009, réf. LSO-DC07639. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

SL2I, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5630 Mondorf-les-Bains, 30, rue Dr Klein.
R.C.S. Luxembourg B 105.347.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009053967/2704/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2009, réf. LSO-DC07641. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Athena Private Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 76.053.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme
Pour Athena Private Equity S.A.
Fideco Luxembourg S.A.
Signature

Référence de publication: 2009053953/7797/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2009, réf. LSO-DD08161. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

WSI Education Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 5.117.925,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 106.071.

Le rapport consolidé au 31/12/2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Timothy Daniels
Manager

Référence de publication: 2009053938/8203/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07684. - Reçu 72,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

WSI Education Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.117.925,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 106.071.

Le rapport consolidé au 31/12/2008, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Timothy Daniels
Manager

Référence de publication: 2009053940/8203/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07683. - Reçu 80,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Schenectady Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5630 Mondorf-les-Bains, 30, rue Dr Klein.
R.C.S. Luxembourg B 80.050.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009053956/2704/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00407. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Agrotrade International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.
R.C.S. Luxembourg B 139.556.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 avril 2009.

Pour copie conforme
Pour la société
Maître Jean SECKLER
Notaire

Référence de publication: 2009053688/231/14.

(090061507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

Gematon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 105.665.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ
Administrateur

Référence de publication: 2009053919/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2009, réf. LSO-DD07900. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Will-Pharma Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 60, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 17.745.

Le bilan au 31/12/2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Will M.G.F.

Référence de publication: 2009053914/2542/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05558. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090062327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Will-Pharma Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 60, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 17.745.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Will M.G.F.

Référence de publication: 2009053916/2542/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2007, réf. LSO-CH02985. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Will-Pharma Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 60, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 17.745.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Will M.G.F.

Référence de publication: 2009053918/2542/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2009, réf. LSO-DD05008. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Aberdeen Property Nordic Fund I SICAV, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 113.948.

EXTRAIT

Il est noté que l'adresse professionnelle de M. SAYKAN Selim, Administrateur de la société Aberdeen Property Nordic Fund I SICAV, a été changé du 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 2B, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 29 avril 2009.

Pour Aberdeen Property Nordic Fund I SICAV

Selim Saykan

Référence de publication: 2009053651/9382/18.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2009, réf. LSO-DD08560. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

Brandar S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 55.640.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2009.

*Pour BRANDAR S.A.**Société anonyme holding**Experta Luxembourg**Société anonyme**Mireille Wagner / Catherine Day-Royemans**- / Vice-Président*

Référence de publication: 2009054273/1017/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2009, réf. LSO-DD07942. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090062425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Multicommunale Maritime et Commerciale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 39.407.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009054120/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2009, réf. LSO-DD03414. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090062684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Graphik und Print-Gap A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 84.848.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009054123/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07282. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090062693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Libra Project S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 136.734.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2009.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2009054411/220/12.

(090062239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Outlet Mall Sub Group Holding No. 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 135.254.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2009.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2009054408/220/12.

(090062284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Libra Project 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 142.835.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2009.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2009054410/220/12.

(090062345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

T.G.L., Togo Luxe, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 101.417.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2009.

Pour la société

Paul DECKER

Le notaire

Référence de publication: 2009054397/206/13.

(090062900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Bus Holdings, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.168.450,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 72.121.

Constituée par-devant Me Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 1^{er} octobre 1999, acte publié
au Mémorial C no 980 du 21 décembre 1999.

Le bilan au 21 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BUS Holdings S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2009053927/3521/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2009, réf. LSO-DD07838. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Groupement agricole WEIS Frères et SCHUH, société civile.

Siège social: L-8526 Colpach-Bas, 2, Uewerkoulbicherstrooss.

R.C.S. Luxembourg E 103.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2009.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2009054412/236/12.

(090062933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

DAB Investments 2 Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 81.244.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 55076 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009054406/211/12.

(090062250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Great German Stores A, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 113.885.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2009.

Pour la société

Paul DECKER

Le notaire

Référence de publication: 2009054390/206/13.

(090062766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Dexia Bonds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 30.659.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2009.

Pour DEXIA BONDS

SICAV

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009053943/1126/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2009, réf. LSO-DD07757. - Reçu 384,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Impex Lux Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9710 Clervaux, 22, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 106.873.

Statuts coordonnés déposés au registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Joëlle BADEN
Notaire

Référence de publication: 2009054416/7241/12.
(090062888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

**A Group S.A., Société Anonyme,
(anc. Wap Consult S.A.).**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 2, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 62.465.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2009.
Emile SCHLESSER
Notaire

Référence de publication: 2009054417/227/13.
(090062814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

MFR Naples S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 103.530.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 avril 2009.
Pour copie conforme
Pour la société
Maître Jean SECKLER
Notaire

Référence de publication: 2009054404/231/14.
(090062416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Patron Volker Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 115.593.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PATRON VOLKER HOLDING S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009053323/6341/15.
Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2009, réf. LSO-DD08016. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

MT Coiffure S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 307, route de Beggen.
R.C.S. Luxembourg B 52.387.

—
EXTRAIT

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue le 21 avril 2009 à Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

Résolution:

L'assemblée décide à l'unanimité de transférer le siège à l'intérieur de la commune de 14, Eicherfeld, L-1462 Luxembourg au 307, route de Beggen à L-1221 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2009.

MT COIFFURE S.A.

Antonio NUNES TRAVESSA

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2009053648/8516/20.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06860. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

Finmal S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 31.143.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2009.

Pour FINMAL S.A.

Société anonyme holding

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009054283/1017/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2009, réf. LSO-DD07927. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Finmal S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 31.143.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2009.

Pour FINMAL S.A.

Société anonyme holding

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009054281/1017/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2009, réf. LSO-DD07931. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Tennis Club Senningerberg, Association sans but lucratif.

Siège social: L-6905 Niederanven,
R.C.S. Luxembourg F 4.827.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 25 mars 2008

Les membres de l'association, réunis en assemblée générale extraordinaire le 25 mars 2008 conformément aux prescriptions légales et statutaires, ont adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

1- Amendement des statuts (art. 6. point 3):

L'article 6, point 3 des statuts de l'association prend la teneur suivante:

3) payer un droit d'entrée éventuel et la cotisation annuelle de la carte de membre donnant accès aux courts extérieurs.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 31 mars 2009.

Christiane DELOOS / Jos GRUN.

Référence de publication: 2009053681/5068/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2009, réf. LSO-DD08919. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

Participations Informatiques S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 67.113.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2009.

Pour PARTICIPATIONS INFORMATIQUES S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009054297/1017/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2009, réf. LSO-DD07899. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

by T. HAIR DESIGN s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 307, route de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 136.252.

EXTRAIT

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés tenue le 21 avril 2009 à Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

Résolution:

L'assemblée décide de l'unanimité de transférer le siège à l'intérieur de la commune de 14, Eicherfeld, L-1462 Luxembourg au 307, route de Beggen à L-1221 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2009.

by T. HAIR DESIGN s.à r.l.

Antonio NUNES TRAVESSA

Associé-gérant

Référence de publication: 2009053649/8516/20.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06858. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

Whitehall Street International Real Estate (ISA Investor) SCA 2008, Société en Commandite par Actions.
Capital social: USD 50.000,10.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 137.893.

Constituée par-devant Me Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster en date du 11 mars 2008, acte publié au Mémorial C no 1153 du 9 mai 2008.

Le bilan au 29 avril 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Whitehall Street International Real Estate (ISA Investor) S.C.A. 2008

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2009053922/3521/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2009, réf. LSO-DD07863. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Whitehall Street International Real Estate (ISA Investor) 2008, Société à responsabilité limitée.
Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 137.461.

Constituée par-devant Me Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 7 mars 2008, acte publié au Mémorial C no 1502 du 18 juin 2008.

Le bilan au 29 avril 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Whitehall Street International Real Estate (ISA Investor) S.à r.l. 2008

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2009053925/3521/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2009, réf. LSO-DD07862. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Belca Holding S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 31.024.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 8 avril 2009

4^{ème} Résolution.

La société A&C Management Services Sarl, R.C.S Luxembourg B 127 330, ayant son siège social au 65, rue des Romains, L-8041 Luxembourg, est nommée, avec rétroactif au 29 janvier 2009, nouveau Commissaire en remplacement de la société HRT Révision S.A démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2010.

Fait à Luxembourg, le 8 avril 2009.

Certifié sincère et conforme

Pour BELCA HOLDING S.A.-SPF

Société anonyme de gestion de patrimoine familial

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009053600/34/20.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2009, réf. LSO-DD07071. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

Brandar S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépinés.

R.C.S. Luxembourg B 55.640.

Les comptes annuels au 31.12.2005 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2009.

Pour BRANDAR S.A.

Société anonyme holding

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Catherine Day-Royemans

- / Vice-Président

Référence de publication: 2009054277/1017/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2009, réf. LSO-DD07936. - Reçu 24,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090062422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Nails & Estetica s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 307, route de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 125.201.

EXTRAIT

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés tenue le 21 avril 2009 à Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

Résolution:

L'assemblée décide à l'unanimité de transférer le siège à l'intérieur de la commune de 14, Eicherfeld, L-1462 Luxembourg au 307, route de Beggen à L-1221 Luxembourg.

Luxembourg, le 21 avril 2009.

NAILS & ESTETICA S.à r.l.

Antonio NUNES TRAVESSA

Associé-gérant

Référence de publication: 2009053631/8516/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06862. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090061824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

Altec Lansing Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 89.730.

Extrait de la réunion du liquidateur du 16 avril 2009

Le siège social de la société est transféré du 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 16 avril 2009.

Pour extrait conforme

BDO Compagnie Fiduciaire

Signature

Liquidateur

Référence de publication: 2009053650/534/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05540. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090061925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

SJ Properties Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 112.852.

Suite aux résolutions écrites prises par les associés en date du 9 février 2009, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Gardar Thorvardsson de ses fonctions de gérant de la Société;
- De nommer en son remplacement pour une durée illimitée Monsieur Björgvin Narfi Asgeirsson, né le 3 décembre 1974 à Reykjavik (Islande), demeurant à Sudurlandsbraut 12, 108 Reykjavik (Islande).
- De confirmer que le conseil de gérance de la société se compose désormais comme suit:
 - * Monsieur Björgvin Narfi Asgeirsson,
 - * Monsieur Gilles Georges Wecker et,
 - * Monsieur Peter Martin Fischbach-Engelberg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2009.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009053443/805/24.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2009, réf. LSO-DD07854. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

Humboldt Multi Invest A SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 130.688.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 10. November 2008

Fünfter Beschluss

Die ordentliche Generalversammlung bestätigt die Ernennung von Herrn Jürgen NIEMEIER und Herrn Joachim ERHARDT als Verwaltungsratsmitglieder.

Die ordentliche Generalversammlung wählt die Herren Roland FRANZ, Jürgen NIEMEIER und Joachim ERHARDT als Verwaltungsratsmitglieder bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2009.

Die ordentliche Generalversammlung beschließt, PricewaterhouseCoopers S. à r. l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, als Wirtschaftsprüfer wiederzuernennen.

Die Dauer des Mandates des Wirtschaftsprüfers beschränkt sich auf ein Jahr und endet mit der nächsten ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2009.

Danach setzt der Verwaltungsrat sich wie folgt zusammen:

Herr Joachim Erhardt

Am Hauptbahnhof 2, D-70173 Stuttgart

Herr Jürgen Niemeier

Am Hauptbahnhof 2, D-70173 Stuttgart

Herr Roland Franz

1, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg

Für Humboldt Multi Invest A SICAV-FIS, Société d'Investissement à Capital Variable-fonds d'investissement spécialisé

RBC Dexia Investor Services Bank S.A., Société Anonyme

Unterschriften

Référence de publication: 2009053449/1126/30.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2009, réf. LSO-DD03461. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

SJ Properties Dornach S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 112.858.

Suite aux résolutions écrites prises par les associés en date du 9 février 2009, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Gardar Thorvardsson de ses fonctions de gérant de la Société;
- De nommer en son remplacement pour une durée illimitée Monsieur Björgvin Narfi Asgeirsson, né le 3 décembre 1974 à Reykjavik (Islande), demeurant à Sudurlandsbraut 12, 108 Reykjavik (Islande).

- De confirmer que le conseil de gérance de la société se compose désormais comme suit:

- * Monsieur Björgvin Narfi Asgeirsson,
- * Monsieur Gilles Georges Wecker et,
- * Monsieur Peter Martin Fischbach-Engelberg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2009.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2009053445/805/24.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2009, réf. LSO-DD07853. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

Highbridge Mezzanine Partners Institutional Lux S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.808.

En date du 21 avril 2009, l'Actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

Première résolution

Démission de Mr Scott French, né le 11 octobre 1970 dans l'Illinois, Etats-Unis d'Amérique, ayant pour adresse professionnelle le 9, West Street 57th Street, 27th Floor, New York, NY 10019, Etats-Unis d'Amérique de sa fonction de gérant de catégorie A de la Société.

Deuxième résolution

Nomination de Mme Faith Rosenfeld, née le 22 décembre 1951 dans le Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, ayant pour adresse professionnelle le 40, West 57th Street, 30th Floor, New York, NY-10019, Etats-Unis d'Amérique à la fonction de gérant de catégorie A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

A dater du 21 avril 2009, le Conseil de Gérance est composé comme suit:

Gérant A:

Faith Rosenfeld

Matthieu Boulanger

Gérant B

Robert van't Hoeft

Thierry Drinka

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Highbridge Mezzanine Partners Institutional Lux S.à r.l.
Robert van't Hoeft
Gérant B

Référence de publication: 2009053983/683/30.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07617. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Nessma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 140.644.

L'an deux mille neuf, le vingt et un avril.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de NESSMA S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social au 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.644, constituée par acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 22 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 2057 du 25 août 2008. (la Société).

Ont comparu:

KAROUI & KAROUI LUXE S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social au 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.645,

MEDIASET INVESTMENTS S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 25-C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 57.363,

PRIMA TV S.p.a., une société de droit italien avec siège social à Via Lupetta 2, Milan, Italie, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Milan sous le numéro 09782060157

toutes trois ici représentées par Monsieur Andrea Caretoni, dirigeant de sociétés, demeurant à L-1321 Luxembourg, 310, rue de Cessange en vertu de trois procurations données à Luxembourg, le 18 avril 2009,

lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Les comparantes, telles que représentées ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que 80.620 (quatre-vingt mille six-cent vingt) actions, ayant une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut statuer sur les points de l'ordre du jour reproduit ci-après;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux convocations;
2. Elargissement de l'objet social et en conséquence modification de l'article 4 des statuts;
3. Divers.

Ces faits ayant été exposés et reconnus comme correctes par l'Assemblée, l'Assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux convocations, les actionnaires représentées se considérant comme dûment convoquées et déclarant ayant parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'objet social de la société et en conséquence de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 4. La Société a pour objet:

4.1 d'assurer des opérations de régie publicitaire et de commercialisation d'espaces publicitaires sur tous supports audiovisuels, y compris sur le réseau du web et sur tous supports audiovisuels connus ou inconnus à ce jour

4.2 d'étudier, produire et coproduire, acquérir, vendre, louer et exploiter toute oeuvre audiovisuelle, tous enregistrements d'images et/ou de son, reportages, films destinés à tous supports de diffusion audiovisuels connus ou inconnus à ce jour.

4.3 la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La Société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne.

4.2 La Société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social. Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la Société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des comparantes, et le mandataire des parties comparantes, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. CARETONI, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 avril 2009. Relation: LAC/2009/15439. Reçu € 75,- (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009054016/206/79.

(090062835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Wasaby S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 130.255.

In the year two thousand nine, on the thirty-first of March.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of "Wasaby S.A." (the Company), a public limited liability company (société anonyme), incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 130255, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 9 July 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1972 of 13 September 2007. The articles of incorporation have been modified pursuant to a deed of the undersigned notary on 26 June 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1815 of 23 July 2008.

The Meeting is chaired by Mrs Christine COULON-RACOT, private employee, residing in Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appoints Mrs Fanny MARX, private employee, residing in Luxembourg as secretary of the Meeting (the Secretary).

The Meeting elects Mr Nicolas DUMONT, private employee, residing in Luxembourg as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer).

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer being collectively referred to hereafter as the Bureau of the Meeting.

The shareholders of the Company represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representatives of the shareholders and the members of the Bureau.

The proxies from the shareholders of the Company represented at the present Meeting will also remain attached to the present minutes and signed by all the parties.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that:

I. it appears from the attendance list established and certified by the members of the Bureau that 602,160 shares of the 725,000 shares forming the share capital are duly represented at the Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items of its agenda hereafter reproduced.

II. the agenda of the Meeting is the following:

1. Amendment to article 7 of the articles of association of the Company (the Articles) which will be read as follows:

Art. 7. Transfer of securities.

7.1. Subject to the provisions of this article 7, Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the shareholders register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

7.2. Permitted transfers

The following transfers are permitted and not subject to any of the transfer restrictions set forth in this article 7:

- Any transfer of Class A Shares to a holder of Class B Shares.
- Any transfer of Class A Shares, by a holder of Class B Shares, to a holder of Class A Shares.
- Any transfer of Class B Shares to any other shareholder.
- Any transfer of Class 1 Interest-Bearing Convertible Registered Bonds issued on 9 July 2007.
- Any transfer of Class 2 Interest-Bearing Convertible Registered Bonds issued on 9 July 2007 approved by the Board of directors.
- Any transfer of Shares or other securities approved by the Board.

If Shares of a specific class are transferred to a holder of Shares of a different class, the Board of Directors must, within twelve months as from the date of transfer, convene the general meeting of the shareholder(s) of the Company in order to convert the transferred Shares into the class held by the transferee and update the Articles accordingly.

7.3. Lock-up

Without prejudice to article 7.6, the holders of Class A Shares shall not transfer any of their Shares to another holder of Class A Shares or to third parties prior to 9 July 2012, except for transfers made in accordance with article 7.2.

7.4. Approval by the Board of Directors

In the event that, after expiration of the period set out in article 7.3. above:

- a third party (the Candidate-Purchaser) offers to a holder of Class A Shares to acquire all or part of its Shares in the Company (the Transfer); and
- such holder of Class A Shares wishes to accept such offer (the Transferor);

the Transferor shall notify, in any case prior to any binding agreement between the Transferor and the Candidate-Purchaser, to the Board of Directors of all the relevant terms and conditions of the third party's offer (the Transfer Notice) including: the name and address or, in the case of a legal entity, the corporate name and registered office of the Candidate-Purchaser; and the number of Shares it wishes to Transfer.

The Board of Directors has 3 (three) months from the day of the Transfer Notice to approve the Transfer, subject to the requirements of article 11.9.

In the event that the Transfer is not approved and the right of first refusal set out in article 7.5 is not exercised, the denial of the approval shall be effective only if coupled with an indication by the Board of Directors of a third party or a shareholder of the Company willing to acquire the Shares mentioned in the Transfer Notice on the same terms and conditions.

7.5. Right of first refusal

7.5.1. Without prejudice to articles 7.3 and 7.6, if as a result of a bona fide offer made by (i) a third party or (ii) a holder of Class A Shares (the Candidate-Purchaser) to any of the shareholders (the Transferor), the Transferor wishes to Transfer all or part of its Shares to the Candidate-Purchaser, it shall notify, in any case prior to any binding agreement between the Transferor and the Candidate-Purchaser, the other shareholders (the Other Shareholders) and the Board of Directors in accordance with article 7.4.

7.5.2. The Other Shareholders shall have a right of first refusal to purchase the offered Shares. This right of first refusal shall apply in priority in favour of the holders of Class B Shares and then, assuming the holders of Class B Shares did not exercise their right for all of the offered Shares, pro rata to the holders of Class A Shares' respective participation in the Company's share capital.

7.5.3. The Other Shareholders shall each have the right to exercise their right of first refusal by providing notice thereof to the Board of Directors and to the Transferor within 20 (twenty) business days following receipt of the Transfer Notice. The Board of Directors shall then inform the Other Shareholders if the number of Shares for which the rights of first refusal have been exercised exceeds, equals or is lower than the number of offered Shares (the Second Transfer Notice).

The Other Shareholders which have not sent their notice within this 20-business day period shall be deemed to have elected not to exercise their right of first refusal.

7.5.4. If the aggregate number of Shares for which the Other Shareholders have exercised their right of first refusal is lower than the number of offered Shares, the Other Shareholders (other than those who have not exercised their right of first refusal) shall have 5 (five) business days from the Second Transfer Notice (the Second Period) to inform the Board of Directors and the Transferor of how many of the Shares, that have not been purchased as a result of the Second Transfer Notice, they wish to purchase (the Third Transfer Notice).

7.5.5. The Board of Directors shall inform the Transferor and the Other Shareholders if the number of Shares for which the rights of first refusal have been exercised as a result of the Second Transfer Notice and the Third Transfer Notice exceeds, equals or is lower than the number of offered Shares, within 5 (five) business days after the expiry of the Second Period (the Last Notice).

7.5.6. If this number exceeds the number of offered Shares, the offered Shares will be allocated in priority to the holders of Class B Shares and then, assuming the holders of Class B Shares did not exercise their right for all of the offered Shares, to the holders of Class A Shares in the proportion to be jointly agreed by them within 5 (five) business days from receipt of the Last Notice or, failing agreement, in proportion to the number of Shares they each own.

7.5.7. If this number is lower than the number of the offered Shares, the right of first refusal of all the Other Shareholders shall be deemed not to have been exercised and the Transferor shall have the right to Transfer all the offered Shares to the Candidate-Purchaser in accordance with the terms and conditions set out in the Transfer Notice, provided that this Transfer must be executed within 20 (twenty) business days following receipt of the Last Notice.

7.6. Drag Along Right

7.6.1 If, notwithstanding articles 7.3 and 7.5 above:

- a Candidate-Purchaser offers to acquire Shares, representing 100% of the then outstanding share capital of the Company; and

- a holder of Class B Shares wishes to accept such offer;

such holder of Class B Shares may cause the holders of Class A Shares to also Transfer all their Shares to the Candidate-Purchaser at the same terms and conditions.

7.6.2. The notification of the offer by such holder of Class B Shares to the holders of Class A Shares shall be made in accordance with article 7.4, and shall specify the holder of Class B Shares' intention to exercise its drag along right under article 7.6.1.

7.7. Tag Along Right

7.7.1 If as a result of a bona fide offer made by a Candidate-Purchaser to any shareholder, such shareholder would Transfer all or part of its Shares to such Candidate-Purchaser, the Other Shareholders shall have the right to sell an equivalent proportion of their Shares to the Candidate-Purchaser.

7.7.2. However, if as a result of a bona fide offer made by a Candidate-Purchaser, the holders of Class A Shares would (i) after such Transfer hold less than 51% of the then outstanding Company's share capital or (ii) Transfer one or more Class A Shares to a competitor (i.e. a person or entity carrying out the same activity or business as any entity of the Rhiag group of companies), the holders of Class B Shares shall have the option to sell to the Candidate-Purchaser either an equivalent proportion of their Class B Shares or all their Class B Shares (at their entire discretion) under the same terms and conditions.

7.7.3. The Transferor shall notify the offer to the Other Shareholders and the Board of Directors in accordance with article 7.4.

7.7.4. The Other Shareholders shall be entitled to exercise their tag along right as set out in this article 7.7 in accordance with articles 7.5.2 and 7.5.3.

2. Conversion of 87,338 Class A shares into Class B shares and subsequent amendment to the first paragraph of the article 5 of the articles of association of the Company which will be read as follows:

Art. 5. Share capital.

5.1. The subscribed share capital is set at one million four hundred and fifty thousand Euro (EUR 1,450,000.-) represented by seven hundred and twenty-five thousand (725,000) shares with a par value of two Euro (EUR 2.-) each (the Shares) divided into three hundred and sixty-eight thousand five hundred and twenty (368,520) Class A Shares and three hundred and fifty-six thousand and four hundred and eighty (356,480) Class B Shares, fully paid up.

3. Miscellaneous.

III. the Meeting, after due deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to amend article 7 of the articles of association of the Company (the Articles) which will be read as follows:

Art. 7. Transfer of securities.

7.1. Subject to the provisions of this article 7, Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the shareholders register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

7.2. Permitted transfers

The following transfers are permitted and not subject to any of the transfer restrictions set forth in this article 7:

- Any transfer of Class A Shares to a holder of Class B Shares.
- Any transfer of Class A Shares, by a holder of Class B Shares, to a holder of Class A Shares.
- Any transfer of Class B Shares to any other shareholder.
- Any transfer of Class 1 Interest-Bearing Convertible Registered Bonds issued on 9 July 2007.
- Any transfer of Class 2 Interest-Bearing Convertible Registered Bonds issued on 9 July 2007 approved by the Board of directors.
- Any transfer of Shares or other securities approved by the Board.

If Shares of a specific class are transferred to a holder of Shares of a different class, the Board of Directors must, within twelve months as from the date of transfer, convene the general meeting of the shareholder(s) of the Company in order to convert the transferred Shares into the class held by the transferee and update the Articles accordingly.

7.3. Lock-up

Without prejudice to article 7.6, the holders of Class A Shares shall not transfer any of their Shares to another holder of Class A Shares or to third parties prior to 9 July 2012, except for transfers made in accordance with article 7.2.

7.4. Approval by the Board of Directors

In the event that, after expiration of the period set out in article 7.3. above:

- a third party (the Candidate-Purchaser) offers to a holder of Class A Shares to acquire all or part of its Shares in the Company (the Transfer); and
- such holder of Class A Shares wishes to accept such offer (the Transferor);

the Transferor shall notify, in any case prior to any binding agreement between the Transferor and the Candidate-Purchaser, to the Board of Directors of all the relevant terms and conditions of the third party's offer (the Transfer Notice) including: the name and address or, in the case of a legal entity, the corporate name and registered office of the Candidate-Purchaser; and the number of Shares it wishes to Transfer.

The Board of Directors has 3 (three) months from the day of the Transfer Notice to approve the Transfer, subject to the requirements of article 11.9.

In the event that the Transfer is not approved and the right of first refusal set out in article 7.5 is not exercised, the denial of the approval shall be effective only if coupled with an indication by the Board of Directors of a third party or a shareholder of the Company willing to acquire the Shares mentioned in the Transfer Notice on the same terms and conditions.

7.5. Right of first refusal

7.5.1. Without prejudice to articles 7.3 and 7.6, if as a result of a bona fide offer made by (i) a third party or (ii) a holder of Class A Shares (the Candidate-Purchaser) to any of the shareholders (the Transferor), the Transferor wishes to Transfer all or part of its Shares to the Candidate-Purchaser, it shall notify, in any case prior to any binding agreement between the Transferor and the Candidate-Purchaser, the other shareholders (the Other Shareholders) and the Board of Directors in accordance with article 7.4.

7.5.2. The Other Shareholders shall have a right of first refusal to purchase the offered Shares. This right of first refusal shall apply in priority in favour of the holders of Class B Shares and then, assuming the holders of Class B Shares did not exercise their right for all of the offered Shares, pro rata to the holders of Class A Shares' respective participation in the Company's share capital.

7.5.3. The Other Shareholders shall each have the right to exercise their right of first refusal by providing notice thereof to the Board of Directors and to the Transferor within 20 (twenty) business days following receipt of the Transfer Notice. The Board of Directors shall then inform the Other Shareholders if the number of Shares for which the rights of first refusal have been exercised exceeds, equals or is lower than the number of offered Shares (the Second Transfer Notice). The Other Shareholders which have not sent their notice within this 20-business day period shall be deemed to have elected not to exercise their right of first refusal.

7.5.4. If the aggregate number of Shares for which the Other Shareholders have exercised their right of first refusal is lower than the number of offered Shares, the Other Shareholders (other than those who have not exercised their right of first refusal) shall have 5 (five) business days from the Second Transfer Notice (the Second Period) to inform the Board of Directors and the Transferor of how many of the Shares, that have not been purchased as a result of the Second Transfer Notice, they wish to purchase (the Third Transfer Notice).

7.5.5. The Board of Directors shall inform the Transferor and the Other Shareholders if the number of Shares for which the rights of first refusal have been exercised as a result of the Second Transfer Notice and the Third Transfer

Notice exceeds, equals or is lower than the number of offered Shares, within 5 (five) business days after the expiry of the Second Period (the Last Notice).

7.5.6. If this number exceeds the number of offered Shares, the offered Shares will be allocated in priority to the holders of Class B Shares and then, assuming the holders of Class B Shares did not exercise their right for all of the offered Shares, to the holders of Class A Shares in the proportion to be jointly agreed by them within 5 (five) business days from receipt of the Last Notice or, failing agreement, in proportion to the number of Shares they each own.

7.5.7. If this number is lower than the number of the offered Shares, the right of first refusal of all the Other Shareholders shall be deemed not to have been exercised and the Transferor shall have the right to Transfer all the offered Shares to the Candidate-Purchaser in accordance with the terms and conditions set out in the Transfer Notice, provided that this Transfer must be executed within 20 (twenty) business days following receipt of the Last Notice.

7.6. Drag Along Right

7.6.1 If, notwithstanding articles 7.3 and 7.5 above:

- a Candidate-Purchaser offers to acquire Shares, representing 100% of the then outstanding share capital of the Company; and

- a holder of Class B Shares wishes to accept such offer;

such holder of Class B Shares may cause the holders of Class A Shares to also Transfer all their Shares to the Candidate-Purchaser at the same terms and conditions.

7.6.2. The notification of the offer by such holder of Class B Shares to the holders of Class A Shares shall be made in accordance with article 7.4, and shall specify the holder of Class B Shares' intention to exercise its drag along right under article 7.6.1.

7.7. Tag Along Right

7.7.1 If as a result of a bona fide offer made by a Candidate-Purchaser to any shareholder, such shareholder would Transfer all or part of its Shares to such Candidate-Purchaser, the Other Shareholders shall have the right to sell an equivalent proportion of their Shares to the Candidate-Purchaser.

7.7.2. However, if as a result of a bona fide offer made by a Candidate-Purchaser, the holders of Class A Shares would (i) after such Transfer hold less than 51% of the then outstanding Company's share capital or (ii) Transfer one or more Class A Shares to a competitor (i.e. a person or entity carrying out the same activity or business as any entity of the Rhiag group of companies), the holders of Class B Shares shall have the option to sell to the Candidate-Purchaser either an equivalent proportion of their Class B Shares or all their Class B Shares (at their entire discretion) under the same terms and conditions.

7.7.3. The Transferor shall notify the offer to the Other Shareholders and the Board of Directors in accordance with article 7.4.

7.7.4. The Other Shareholders shall be entitled to exercise their tag along right as set out in this article 7.7 in accordance with articles 7.5.2 and 7.5.3.

Second resolution

The Meeting resolves to convert eighty-seven thousand three hundred and thirty-eight (87,338) Class A shares into Class B shares.

As consequence, the first paragraph of the article 5 of the articles of association of the Company will be read as follows:

Art. 5. Share capital. (1st paragraph).

"5.1. The subscribed share capital is set at one million four hundred and fifty thousand Euro (EUR 1,450,000) represented by seven hundred and twenty-five thousand (725,000) shares with a par value of two Euro (EURO 2) each (the Shares) divided into three hundred and sixty-eight thousand five hundred and twenty (368,520) Class A Shares and three hundred and fifty-six thousand and four hundred and eighty (356,480) Class B Shares, fully paid up."

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le trente et un mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de la société "Wasaby S.A." (la Société), une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 180, rue des Aubépinés, L-1145 Lu-

xembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130255, constituée suivant un acte du notaire instrumentant le 9 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1972 en date du 13 septembre 2007. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 26 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1815 du 23 juillet 2008.

L'Assemblée est présidée par Madame Christine COULON-RACOT, employée privée, demeurant à Luxembourg (la Présidente).

La Présidente désigne Madame Fanny MARX, employée privée, demeurant à Luxembourg, en tant que secrétaire de l'Assemblée (la Secrétaire).

L'Assemblée élit Monsieur Nicolas DUMONT, employé privé, demeurant à Luxembourg, en tant que scrutatrice de l'Assemblée (le Scrutateur).

La Présidente, la Secrétaire et le Scrutateur constituent ensemble le Bureau de l'Assemblée.

Les actionnaires de la Société représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présences qui restera annexée au présent procès-verbal après avoir été signée par les représentants des actionnaires ainsi que par les membres du Bureau.

Les procurations des actionnaires de la Société représentés à la présente Assemblée resteront également annexées au présent procès-verbal après avoir été signées par toutes les parties.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et requiert le notaire d'acter ce qui suit:

I. qu'il ressort de la liste de présences établie et certifiée par les membres du Bureau que 602.160 actions des 725.000 actions composant le capital social de la Société sont dûment représentées à l'Assemblée, qui est donc considérée comme valablement constituée et apte à délibérer des points de son ordre du jour reproduit ci-dessous.

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Modification de l'article 7 des statuts de la société qui se lit comme suit:

Art. 7. Transfert des titres.

7.1 Sous réserve des dispositions du présent article 7, le transfert d'Actions s'effectue par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre des actionnaires de la Société et signée par le cédant et le cessionnaire ou par toute personne les représentant au moyen de procurations valables. La Société peut accepter comme preuve du transfert tout document qu'elle jugera approprié.

7.2. Transferts autorisés

Les transferts suivants sont permis et ne sont soumis à aucune des restrictions en matière de transferts prévues par le présent article 7:

- Tout transfert d'Actions de Catégorie A à un détenteur d'Actions de Catégorie B.
- Tout transfert d'Actions de Catégorie A, par un détenteur d'Actions de Catégorie B, à un détenteur d'Actions de Catégorie A.
- Tout transfert d'Actions de Catégorie B à un autre actionnaire.
- Tout transfert d'Obligations Convertibles de Catégorie 1 émises le 9 juillet 2007.
- Tout transfert d'Obligations Convertibles de Catégorie 2 émises le 9 juillet 2007 autorisé par le Conseil d'administration.
- Tout transfert d'actions ou autres titres approuvé par le Conseil d'administration.

Si des Actions d'une catégorie spécifique sont transférés à un détenteur d'Actions d'une catégorie différente, le Conseil d'Administration devra, dans les douze mois à compter de la date du transfert, convoquer l'assemblée générale des actionnaires de la Société pour convertir les Actions transférées dans la catégorie détenue par le cessionnaire et mettre à jour les Statuts en conséquence.

7.3. Lock-up

Sous réserve des dispositions de l'article 7.6, les détenteurs d'Actions de Catégorie A ne pourront céder aucune de leurs Actions à un autre détenteur d'Actions de Catégorie A ou à un tiers avant le 9 juillet 2012, sauf pour les transferts effectués conformément à l'article 7.2.

7.4. Approbation par le Conseil d'Administration

Dans le cas où, après l'expiration de la période indiquée à l'article 7.3 ci-dessus:

- un tiers (le Candidat Acheteur) offre à un détenteur d'Actions de Catégorie A d'acquiescer tout ou partie de ses Actions dans la société (le Transfert); et
- ce détenteur d'Actions de Catégorie A désire accepter cette offre (le Cédant);

le Cédant devra notifier, avant tout accord liant le Cédant et le Candidat Acheteur, au Conseil d'Administration tous les termes et conditions pertinents de l'offre du tiers (la Notification), dont: le nom et l'adresse ou dans le cas d'une personne morale, le nom et le siège social du Candidat Acheteur, et le nombre d'Actions qu'il désire céder.

Le Conseil d'Administration dispose de 3 (trois) mois à partir du jour de la Notification pour approuver le Transfert, sous réserve des dispositions de l'article 11.9.

Dans le cas où le Transfert n'est pas approuvé et où le droit de premier refus prévu par l'article 7.5 n'est pas exercé, le refus d'approbation sera effectif uniquement s'il est accompagné d'une indication, par le Conseil d'Administration, d'un tiers ou d'un autre actionnaire acceptant d'acquérir les Actions mentionnées dans la Notification aux mêmes termes et conditions.

7.5. Droit de premier refus

7.5.1. Sous réserve des dispositions des articles 7.3 et 7.6, si suite à une offre de bonne foi faite par (i) un tiers ou (ii) un détenteur d'Actions de Catégorie A (le Candidat Acheteur) à tout autre actionnaire (le Cédant), le Cédant désire céder tout ou partie de ses Actions au Candidat Acheteur, il devra le notifier, avant tout accord liant le Cédant et le Candidat Acheteur, aux autres actionnaires (les Autres Actionnaires) et au Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article 7.4.

7.5.2. Les Autres Actionnaires disposeront d'un droit de premier refus pour acheter les Actions proposées. Ce droit de premier refus s'appliquera en priorité aux détenteurs d'Actions de Catégorie B et ensuite, si les détenteurs d'Actions de Catégorie B n'ont pas exercé leur droit pour toutes les Actions proposées, aux détenteurs d'Actions de Catégorie A au prorata de leurs participations respectives dans le capital social de la Société.

7.5.3. Les Autres Actionnaires auront chacun le droit d'exercer leur droit de premier refus moyennant notification au Conseil d'Administration et au Cédant dans les 20 (vingt) jours ouvrables suivant la réception de la Notification. Le Conseil d'Administration informera ensuite les Autres Actionnaires de ce que le nombre d'Actions pour lesquelles les droits de premier refus ont été exercés excède, égale ou est inférieur au nombre d'Actions proposées (la Deuxième Notification). Les Autres Actionnaires qui n'ont pas procédé à une notification dans les 20 jours ouvrables seront réputés ne pas avoir exercé leur droit de premier refus.

7.5.4. Si le nombre total d'Actions pour lesquelles les Autres Actionnaires ont exercé leur droit de premier refus est inférieur au nombre d'Actions proposées, les Autres Actionnaires (exceptés ceux n'ayant pas exercé leur droit de premier refus) disposeront de 5 (cinq) jours ouvrables à partir de la Deuxième Notification (la Seconde Période) pour informer le Conseil d'Administration et le Cédant du nombre d'Actions, n'ayant pas été acquises suite à la Deuxième Notification, qu'ils désirent acquérir (la Troisième Notification).

7.5.5. Le Conseil d'Administration informera le Cédant et les Autres Actionnaires de ce que le nombre d'Actions pour lesquelles les droits de premier refus ont été exercés suite aux Deuxième et Troisième Notifications excède, égale ou est inférieur au nombre d'Actions proposées, dans les 5 (cinq) jours ouvrables suivant la fin de la Seconde Période (la Dernière Notification).

7.5.6. Si ce nombre excède le nombre d'Actions proposées, les Actions proposées seront allouées en priorité aux détenteurs d'Actions de Catégorie B et ensuite, si les détenteurs d'Actions de Catégorie B n'ont pas exercé leur droit pour toutes les Actions proposées, aux détenteurs d'Actions de Catégorie A, dans la proportion décidée conjointement par ces derniers dans les 5 (cinq) jours ouvrables suivant la réception de la Dernière Notification ou, à défaut d'accord, au prorata de leurs participations respectives dans le capital social de la Société.

7.5.7. Si ce nombre est inférieur au nombre d'Actions proposées, le droit de premier refus de tous les Autres Actionnaires sera réputé ne pas avoir été exercé et le Cédant aura le droit de transférer toutes les Actions proposées au Candidat Acheteur, selon les termes et conditions indiqués dans la Notification, à condition que ce Transfert soit exécuté dans les 20 (vingt) jours ouvrables suivant la réception de la Dernière Notification.

7.6. Droit de suite

7.6.1. Nonobstant les dispositions des articles 7.3 et 7.5, si:

- un Candidat Acheteur offre d'acquérir des Actions représentant 100% du capital social de la Société; et
- un détenteur d'Actions de Catégorie B désire accepter cette offre;

ce détenteur d'Actions de Catégorie B peut obliger les détenteurs d'Actions de Catégorie A à céder également toutes leurs Actions au Candidat Acheteur aux mêmes termes et conditions.

7.6.2. La notification de l'offre par ce détenteur d'Actions de Catégorie B aux détenteurs d'Actions de Catégorie A sera faite conformément aux dispositions de l'article 7.4, et devra spécifier la volonté du détenteur d'Actions de Catégorie B d'exercer son droit de suite en vertu de l'article 7.6.1.

7.7 Droit de co-cession

7.7.1 Si, suite à une offre de bonne foi faite par un Candidat Acheteur à un actionnaire, cet actionnaire désire Transférer tout ou partie de ses Actions à ce Candidat Acheteur, les Autres Actionnaires auront le droit de céder une proportion équivalente de leurs Actions au Candidat Acheteur.

7.7.2 Cependant, si suite à une offre faite par un Candidat Acheteur, les détenteurs d'Actions de Catégorie A désirent Transférer (i) plus de 49% du capital social de la Société ou (ii) une ou plusieurs Actions de Catégorie A à un concurrent (i.e. une personne physique ou morale ayant la même activité qu'une entité du groupe de sociétés Rhiag), les détenteurs d'Actions de Catégorie B auront le choix de céder au Candidat Acheteur soit une proportion équivalente de leurs Actions de Catégorie B ou toutes leurs Actions de Catégorie B (à leur entière discrétion) aux mêmes termes et conditions.

7.7.3 Le Cédant devra notifier l'offre aux Autres Actionnaires et au Conseil d'Administration conformément à l'article 7.4.

7.7.4 Les Autres Actionnaires auront le droit d'exercer leurs droits de co-cession selon les termes de cet article 7.7 conformément aux articles 7.5.2 et 7.5.3.

2. Conversion de 87.338 actions de catégorie A en catégorie B et modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la société qui se lit comme suit:

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à un million quatre cent cinquante mille euros (EUR 1.450.000) représenté par sept cent vingt-cinq mille (725.000) actions ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2) chacune (les Actions), divisées en trois cent soixante-huit mille cinq cent vingt (368.520) Actions de Catégorie A et trois cent cinquante-six mille quatre cent quatre-vingts (356.480) Actions de Catégorie B, entièrement libérées.

3. Divers

III. Après délibération, l'Assemblée a pris unanimement les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 7 des statuts comme suit:

" Art. 7. Transfert des titres.

7.1 Sous réserve des dispositions du présent article 7, le transfert d'Actions s'effectue par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre des actionnaires de la Société et signée par le cédant et le cessionnaire ou par toute personne les représentant au moyen de procurations valables. La Société peut accepter comme preuve du transfert tout document qu'elle jugera approprié.

7.2. Transferts autorisés

Les transferts suivants sont permis et ne sont soumis à aucune des restrictions en matière de transferts prévues par le présent article 7:

- Tout transfert d'Actions de Catégorie A à un détenteur d'Actions de Catégorie B.
- Tout transfert d'Actions de Catégorie A, par un détenteur d'Actions de Catégorie B, à un détenteur d'Actions de Catégorie A.
- Tout transfert d'Actions de Catégorie B à un autre actionnaire.
- Tout transfert d'Obligations Convertibles de Catégorie 1 émises le 9 juillet 2007.
- Tout transfert d'Obligations Convertibles de Catégorie 2 émises le 9 juillet 2007 autorisé par le Conseil d'administration.
- Tout transfert d'actions ou autres titres approuvé par le Conseil d'administration.

Si des Actions d'une catégorie spécifique sont transférés à un détenteur d'Actions d'une catégorie différente, le Conseil d'Administration devra, dans les douze mois à compter de la date du transfert, convoquer l'assemblée générale des actionnaires de la Société pour convertir les Actions transférées dans la catégorie détenue par le cessionnaire et mettre à jour les Statuts en conséquence.

7.3. Lock-up

Sous réserve des dispositions de l'article 7.6, les détenteurs d'Actions de Catégorie A ne pourront céder aucune de leurs Actions à un autre détenteur d'Actions de Catégorie A ou à un tiers avant le 9 juillet 2012, sauf pour les transferts effectués conformément à l'article 7.2.

7.4. Approbation par le Conseil d'Administration

Dans le cas où, après l'expiration de la période indiquée à l'article 7.3 ci-dessus:

- un tiers (le Candidat Acheteur) offre à un détenteur d'Actions de Catégorie A d'acquérir tout ou partie de ses Actions dans la société (le Transfert); et
- ce détenteur d'Actions de Catégorie A désire accepter cette offre (le Cédant);

le Cédant devra notifier, avant tout accord liant le Cédant et le Candidat Acheteur, au Conseil d'Administration tous les termes et conditions pertinents de l'offre du tiers (la Notification), dont: le nom et l'adresse ou dans le cas d'une personne morale, le nom et le siège social du Candidat Acheteur, et le nombre d'Actions qu'il désire céder.

Le Conseil d'Administration dispose de 3 (trois) mois à partir du jour de la Notification pour approuver le Transfert, sous réserve des dispositions de l'article 11.9.

Dans le cas où le Transfert n'est pas approuvé et où le droit de premier refus prévu par l'article 7.5 n'est pas exercé, le refus d'approbation sera effectif uniquement s'il est accompagné d'une indication, par le Conseil d'Administration, d'un tiers ou d'un autre actionnaire acceptant d'acquérir les Actions mentionnées dans la Notification aux mêmes termes et conditions.

7.5. Droit de premier refus

7.5.1. Sous réserve des dispositions des articles 7.3 et 7.6, si suite à une offre de bonne foi faite par (i) un tiers ou (ii) un détenteur d'Actions de Catégorie A (le Candidat Acheteur) à tout autre actionnaire (le Cédant), le Cédant désire céder tout ou partie de ses Actions au Candidat Acheteur, il devra le notifier, avant tout accord liant le Cédant et le

Candidat Acheteur, aux autres actionnaires (les Autres Actionnaires) et au Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article 7.4.

7.5.2. Les Autres Actionnaires disposeront d'un droit de premier refus pour acheter les Actions proposées. Ce droit de premier refus s'appliquera en priorité aux détenteurs d'Actions de Catégorie B et ensuite, si les détenteurs d'Actions de Catégorie B n'ont pas exercé leur droit pour toutes les Actions proposées, aux détenteurs d'Actions de Catégorie A au prorata de leurs participations respectives dans le capital social de la Société.

7.5.3. Les Autres Actionnaires auront chacun le droit d'exercer leur droit de premier refus moyennant notification au Conseil d'Administration et au Cédant dans les 20 (vingt) jours ouvrables suivant la réception de la Notification. Le Conseil d'Administration informera ensuite les Autres Actionnaires de ce que le nombre d'Actions pour lesquelles les droits de premier refus ont été exercés excède, égale ou est inférieur au nombre d'Actions proposées (la Deuxième Notification). Les Autres Actionnaires qui n'ont pas procédé à une notification dans les 20 jours ouvrables seront réputés ne pas avoir exercé leur droit de premier refus.

7.5.4. Si le nombre total d'Actions pour lesquelles les Autres Actionnaires ont exercé leur droit de premier refus est inférieur au nombre d'Actions proposées, les Autres Actionnaires (exceptés ceux n'ayant pas exercé leur droit de premier refus) disposeront de 5 (cinq) jours ouvrables à partir de la Deuxième Notification (la Seconde Période) pour informer le Conseil d'Administration et le Cédant du nombre d'Actions, n'ayant pas été acquises suite à la Deuxième Notification, qu'ils désirent acquérir (la Troisième Notification).

7.5.5. Le Conseil d'Administration informera le Cédant et les Autres Actionnaires de ce que le nombre d'Actions pour lesquelles les droits de premier refus ont été exercés suite aux Deuxième et Troisième Notifications excède, égale ou est inférieur au nombre d'Actions proposées, dans les 5 (cinq) jours ouvrables suivant la fin de la Seconde Période (la Dernière Notification).

7.5.6. Si ce nombre excède le nombre d'Actions proposées, les Actions proposées seront allouées en priorité aux détenteurs d'Actions de Catégorie B et ensuite, si les détenteurs d'Actions de Catégorie B n'ont pas exercé leur droit pour toutes les Actions proposées, aux détenteurs d'Actions de Catégorie A, dans la proportion décidée conjointement par ces derniers dans les 5 (cinq) jours ouvrables suivant la réception de la Dernière Notification ou, à défaut d'accord, au prorata de leurs participations respectives dans le capital social de la Société.

7.5.7. Si ce nombre est inférieur au nombre d'Actions proposées, le droit de premier refus de tous les Autres Actionnaires sera réputé ne pas avoir été exercé et le Cédant aura le droit de transférer toutes les Actions proposées au Candidat Acheteur, selon les termes et conditions indiqués dans la Notification, à condition que ce Transfert soit exécuté dans les 20 (vingt) jours ouvrables suivant la réception de la Dernière Notification.

7.6. Droit de suite

7.6.1. Nonobstant les dispositions des articles 7.3 et 7.5, si:

- un Candidat Acheteur offre d'acquérir des Actions représentant 100% du capital social de la Société; et
- un détenteur d'Actions de Catégorie B désire accepter cette offre;

ce détenteur d'Actions de Catégorie B peut obliger les détenteurs d'Actions de Catégorie A à céder également toutes leurs Actions au Candidat Acheteur aux mêmes termes et conditions.

7.6.2. La notification de l'offre par ce détenteur d'Actions de Catégorie B aux détenteurs d'Actions de Catégorie A sera faite conformément aux dispositions de l'article 7.4, et devra spécifier la volonté du détenteur d'Actions de Catégorie B d'exercer son droit de suite en vertu de l'article 7.6.1.

7.7 Droit de co-cession

7.7.1 Si, suite à une offre de bonne foi faite par un Candidat Acheteur à un actionnaire, cet actionnaire désire Transférer tout ou partie de ses Actions à ce Candidat Acheteur, les Autres Actionnaires auront le droit de céder une proportion équivalente de leurs Actions au Candidat Acheteur.

7.7.2 Cependant, si suite à une offre faite par un Candidat Acheteur, les détenteurs d'Actions de Catégorie A désirent Transférer (i) plus de 49% du capital social de la Société ou (ii) une ou plusieurs Actions de Catégorie A à un concurrent (i.e. une personne physique ou morale ayant la même activité qu'une entité du groupe de sociétés Rhiag), les détenteurs d'Actions de Catégorie B auront le choix de céder au Candidat Acheteur soit une proportion équivalente de leurs Actions de Catégorie B ou toutes leurs Actions de Catégorie B (à leur entière discrétion) aux mêmes termes et conditions.

7.7.3 Le Cédant devra notifier l'offre aux Autres Actionnaires et au Conseil d'Administration conformément à l'article 7.4.

7.7.4 Les Autres Actionnaires auront le droit d'exercer leurs droits de co-cession selon les termes de cet article 7.7 conformément aux articles 7.5.2 et 7.5.3."

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de convertir quatre-vingt-sept milles trois cent trente-huit (87.338) actions de catégorie A en catégorie B.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société se lit comme suit:

Art. 5. Capital social. (1^{er} alinéa).

"5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à un million quatre cent cinquante mille euros (EUR 1.450.000.-) représenté par sept cent vingt-cinq mille (725.000) actions ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2.-) chacune (les Actions), divisées en trois cent soixante-huit mille cinq cent vingt (368.520) Actions de Catégorie A et trois cent cinquante-six mille quatre cent quatre-vingts (356.480) Actions de Catégorie B, entièrement libérées."

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite aux mandataires des parties comparantes, lesdits mandataires ont signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: C. COULON-RACOT, F. MARX, N. DUMONT, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 06 avril 2009. Relation: EAC/2009/3969. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 AVR. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009053730/239/494.

(090062404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Triofalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 10, rue Goell.

R.C.S. Luxembourg B 27.437.

L'an deux mille neuf, le vingt et un avril.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Octavio ALVES FERNANDES, façadier, né à Pias/Moncao (P) le 1^{er} novembre 1958, demeurant actuellement à L-5717 Aspelt, 20a, rue de Filsdorf

Lequel comparant a exposé au notaire qu'il est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée "TRIO-FALUX S.À R.L." avec siège social à L-5326 Contern, 10, rue Goell, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 27.437;

constituée suivant acte reçu par acte notarié en date du 21 janvier 1988 publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 118 du 5 mai 1988

- Qu'elle a un capital social de cinquante mille (50.000,-) EUR, représenté par deux mille (2.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) EUR chacune,

- Que suite à une cession de parts sous seing privé en date du 10 mars 2009 à Contern, Monsieur Octavio ALVES FERNANDES est devenu propriétaire de la totalité des parts sociales;

laquelle cession de parts restera annexée au présent acte après avoir été paraphée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant.

Acceptation

Est intervenu:

- Monsieur Jean-Pierre ELSEN, ingénieur, né à Echternach, le 23 juillet 1954, demeurant à L-5312 Contern, 7, an de Leessen, qui en sa qualité de gérant de la société, déclare accepter lesdites cessions, au nom de la société conformément à l'article 1690 nouveau du Code Civil. Il déclare qu'il n'a entre ses mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet de la susdite cession..

Lequel comparant a ensuite requis le notaire de dresser acte des résolutions suivantes, comme suit:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 2 de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Contern."

Deuxième résolution

L'associé unique révoque avec effet au 10 mars 2009 Monsieur Jean-Pierre ELSEN en sa qualité de gérant, et lui confère pleine et entière décharge.

L'associé unique nommé en remplacement pour une durée indéterminée Monsieur Octavio ALVES FERNANDES, préqualifié lequel aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.

Troisième résolution

L'associé unique décide de fixer la durée de la société à une durée indéterminée et en conséquence de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La durée de la société est indéterminée."

Quatrième résolution

L'associé Monsieur Octavio ALVES FERNANDES, prénommé, cède par les présentes:

- cinq cents (500) parts sociales à Monsieur Helder FERNANDES, façadier, né à Luxembourg, le 18 août 1985, demeurant à L-5717 Aspelt, 20a, rue du Filsdorf.

Ladite cession prend effet rétroactivement à partir du 19 mars 2009.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre, les cessionnaires sont, à partir de ce jour, subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Monsieur Helder FERNANDES, prénommé, ici présent, lequel après avoir pris connaissance de la cession qui précède, déclare accepter la cession de parts ci-avant.

Prix

Les présentes cessions de parts ont eu lieu pour et moyennant le prix convenu entre parties de vingt-cinq mille Euros (25.000,- EUR), que le cédant reconnaît et déclare avoir reçu avant la signature du présent acte et en dehors de la présence du notaire ce dont quittance et titre par le cédant.

Acceptation du gérant

Monsieur Octavio ALVES FERNANDES, agissant en sa qualité de gérant de la société, déclare accepter lesdites cessions, au nom de la société conformément à l'article 1690 nouveau du Code Civil. Il déclare qu'il n'a entre ses mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet de la susdite cession.

Cinquième résolution

En conséquence de la précédente résolution l'article 5 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à cinquante mille (50.000,-) EUR, représenté par deux mille (2.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) EUR chacune."

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève approximativement à 950,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: O. ALVES FERNANDES, J. ELSSEN, H. FERNANDES, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 avril 2009. Relation: LAC/2009/15445. Reçu € 75,- (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009054011/206/75.

(090062889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Pamplona Credit Opportunities Investments HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 145.612.

In the year two thousand and nine, on the third day of April.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"Pamplona Credit Opportunities Master Fund", a exempted company incorporated under the laws of Cayman Islands, having its registered office at c/o Mapples Corporate Services Ltd, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands,

represented by Mr. Raphael PONCELET, chartered accountant, with professional address at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

by virtue of a proxy given on April 1, 2009.

The proxy given, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as aforementioned, declared being the sole partner of "Pamplona Credit Opportunities Investments HoldCo S.à r.l.", (the "Company") having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary on March 27, 2009, not yet published.

The Company's capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), divided into five hundred (500) shares of a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

The sole partner then passes the following resolution:

Resolution

The sole partner resolves to change the manner of signing of the managers of the Company towards a third parties and to consequentially amend article twelve of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

" **Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, who need not be shareholders.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, who fix(es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there are more than one, by the joint signature of two managers."

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the party hereto, the present deed was drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, appearing preson signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le trois avril.

Par devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

"Pamplona Credit Opportunities Master Fund", une société exempté constituée sous la loi du Grand Cayman, ayant son siège social à c/o Mapples Corporate Services Ltd, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans,

représentée par Monsieur Raphael PONCELET, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 1^{er} avril 2009.

Cette procuration, signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La comparante, représentée comme prédécrit, déclare être l'unique associé de "Pamplona Credit Opportunities Investments HoldCo S.à r.l." (la "Société") ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétruss, L-2320 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 27 mars 2009, non encore publié.

Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

L'associé unique a ensuite pris la résolution suivante:

Résolution

L'associé unique décide de modifier la procédure qui permet à la Société d'être engagée auprès des tiers par la signature des gérants de la Société, c'est pourquoi l'associé unique décide de modifier l'article douze des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux des gérants."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparantes en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. PONCELET, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 08 avril 2009. Relation: EAC/2009/4126. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 AVR. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009053734/239/86.

(090062296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

**Monique Follmann-Fohl GCM S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Monique Follmann-Fohl - GMM S.à.r.l.)**

Siège social: L-3861 Schifflange, 197, rue de Noertzange.

R.C.S. Luxembourg B 140.369.

Im Jahre zweitausendneun, den zehnten April.

Vor dem unterzeichneten Georges d'HUART, Notar im Amtswohnsitz zu Petingen.

Ist erschienen:

Madame Monique FOHL, Consultant, geboren in Esch/Alzette, am 2. Mai 1964, wohnhaft in L-3861 Schifflange, 197 rue de Noertzange,

alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft "Monique Follmann-Fohl - GMM S.à.r.l.", mit Sitz in L- 3861 Schifflingen, 197, rue de Noertzange, (RC Nr. B 140.369), gegründet durch notarielle Urkunde am 4. Juli 2008, veröffentlicht im Mémorial C Nr 1978 vom 13. August 2008,

Welche Komparentin den Notar ersuchte folgende Aenderungen vorzunehmen.

1. Namensänderung in "Monique Follmann-Fohl GCM S.à.r.l.", und somit lautet Artikel 1 der Satzung wie folgt:

Art. 1. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "Monique Follmann-Fohl GCM s.à.r.l."

2. Erweiterung des Gesellschaftszwecks und somit lautet Absatz 1 des Artikels 3 der Satzung wie folgt:

Art. 3. Absatz 1. Zweck der Gesellschaft ist:

"Beratung, Coaching, Konferenzen, Vorträge sowie Weiterbildung und Weiterentwicklung, Personal- und Organisationsentwicklung sowie alle direkt und indirekt verbundenen Tätigkeiten. Inhaltliche Schwerpunkte sind Gesundheit, Change & Werte/Value und Mind Management".

Kosten

Die Kosten, Gebühren und jedwede Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Urkunde erwachsen belaufen sich auf 700. € (siebenhundert Euro).

Worüber Urkunde, aufgenommen in Petingen, in der Amtsstube des instrumentieren den Notars.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Erschienene, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, wurde die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: FOHL, D'HUART

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 16 avril 2009. Relation: EAC/2009/4456. Reçu: soixante-quinze euros EUR 75.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Pétange, le 24 avril 2009.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2009053875/207/35.

(090062750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Assenagon Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 129.914.

Im Jahr zweitausendneun, am dreißigsten März.

Vor dem unterzeichnenden Notar, Maître Jean-Joseph WAGNER, mit Amtssitz zu Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg),

ist die alleinige Aktionärin der Aktiengesellschaft "Assenagon Asset Management S.A.", (die "Gesellschaft"), eine Aktiengesellschaft mit Gesellschaftssitz in L-2540 Luxembourg, 15 rue Edward Steichen, R.C.S. Luxemburg B 129914, gegründet durch notarielle Urkunde aufgenommen durch den unterzeichnenden Notar am 03. Juli 2007, die Satzung wurde am 31. August 2007 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations unter der Nummer 1854 veröffentlicht, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt abgeändert gemäß notarieller Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 30. Januar 2009, welche Urkunde noch nicht im Mémorial veröffentlicht wurde.

Die Versammlung wurde unter dem Vorsitz von Herrn Christian LENNIG, Rechtsanwalt, mit Berufsanschrift in L-2314 Luxemburg, eröffnet.

Dieselbe ernennt zum Schriftführer Herrn Tobias LOCHEN, Rechtsanwalt, mit Berufsanschrift in L-2314 Luxemburg.

Zum Stimmzähler wird ernannt Herr Kristof MEYNAERTS, Jurist, mit Berufsanschrift in L-2314 Luxemburg.

Sodann stellt der Vorsitzende fest:

I. Dass aus einer Anwesenheitsliste, welche durch das Büro der Versammlung aufgesetzt und für richtig befunden wurde, hervorgeht, dass die dreihunderttausend (300.000) Aktien mit einem Nennwert von je zehn Euro (EUR 10,-), welche das gesamte Kapital von drei Millionen Euro (EUR 3.000.000,-) darstellen hier in dieser Versammlung gültig vertreten sind, welche somit ordnungsgemäß zusammengestellt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung abstimmen kann.

Diese Liste, von den Mitgliedern des Büros und dem unterzeichnenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt zusammen mit den Vollmachten dieser Urkunde, mit welcher sie einregistriert wird, als Anlage beigefügt.

II. Dass die alleinige Aktionärin bestätigt, von der Tagesordnung Kenntnis zu haben, demgemäß ausdrücklich auf eine förmliche Einberufung verzichtet und sich zu dieser außerordentlichen Versammlung ordnungsgemäß einberufen erklärt.

III. Dass die Tagesordnung dieser Generalversammlung folgende Punkte umfasst:

1. Beschlussfassung über die Erhöhung des Kapitals von derzeit drei Millionen Euro (EUR 3.000.000,-) auf fünf Millionen Euro (EUR 5.000.000,-) durch die Schaffung und Ausgabe von zweihunderttausend (200.000) Aktien mit einem Nennwert von je zehn Euro (EUR 10,-) pro Aktie. Alle zweihunderttausend (200.000) Aktien werden durch die Umwandlung einer Forderung der Assenagon S.A. (die "Darlehensgeberin") gegen die Aktiengesellschaft aus einem Nachrangdarlehen zwischen der Darlehensgeberin und der Aktiengesellschaft in Höhe von zwei Millionen Euro (EUR 2.000.000,-) neu geschaffen und ausgegeben.

2. Zeichnung und Einzahlung der neuen Aktien.

3. Abänderung des ersten Absatzes des Artikels 5 der Satzung aufgrund dieser Kapitalerhöhung wie folgt:

Art. 5. Kapital. (Erster Absatz). "Das Gesellschaftskapital beträgt fünf Millionen Euro (EUR 5.000.000,-) eingeteilt in fünfhunderttausend (500.000) Aktien mit einem Nennwert von je zehn Euro (EUR 10,-), die alle vollständig eingezahlt sind."

4. Beschlussfassung über die Ermächtigung des Verwaltungsrates der Gesellschaft, auf den Namen der Firma DEVnet GmbH & Co KG, mit Sitz in Werdenfeller Straße 32a, 86163 Augsburg, Deutschland, lautende Genussrechte im Gesamtnennbetrag von bis zu einer Million Euro (EUR 1.000.000,-) auszugeben.

Die Genussrechtsbedingungen können eine Ausschüttungsberechtigung vorsehen.

5. Einfügen eines Artikels 19 der Satzung der Gesellschaft aufgrund dieser Ermächtigung wie folgt:

" **Art. 19.** Ermächtigung zur Ausgabe von Genussrechten

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, obligatorische, fremdkapitalähnliche und auf den Namen lautende Genussrechte einmalig oder mehrfach, insgesamt jedoch höchstens zu einem Betrag von einer Million Euro (EUR 1.000.000,-) auszugeben."

6. Sonstiges.

Die Ausführungen des Vorsitzenden wurden einstimmig durch die Versammlung für richtig befunden und, nach Überprüfung der Richtigkeit der Versammlungsordnung, fasst die Versammlung nach vorheriger Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die außerordentliche Gesellschafterversammlung beschließt das Gesellschaftskapital um einen Betrag von zwei Millionen Euro (EUR 2.000.000,-) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Stand von drei Millionen Euro (EUR 3.000.000,-) auf einen Betrag von fünf Millionen Euro (EUR 5.000.000,-) zu bringen. Dies erfolgt durch die Schaffung und Ausgabe von zweihunderttausend (200.000) Aktien mit einem Nennwert von je zehn Euro (EUR 10,-) pro Aktie, wovon alle Aktien durch die Umwandlung einer Forderung der Darlehensgeberin, die Gesellschaft "Assenagon S.A." gegen die Gesellschaft aus einem Nachrangdarlehen zwischen der Darlehensgeberin und der Gesellschaft in Höhe von zwei Millionen Euro (EUR 2.000.000,-) neu geschaffen und ausgegeben werden.

Dem unterzeichnenden Notar wurde durch die Vorlage des Berichts des Wirtschaftsprüfers über eine Sacheinlage gemäß Art. 32-1 im Zusammenhang mit Artikel 26-1 des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie die späteren Abänderungen, ausgefertigt am 26. März 2009 bewiesen, dass der Wert der eingebrachten Forderung mindestens der Anzahl und dem Nennwert der als Gegenleistung auszugebenden Aktien entspricht.

Dieser Bericht aufgestellt am 26. März 2009, durch "KPMG Audit S.à.r.l." mit Sitz in 9 allée Scheffer, L-2520 Luxemburg, handelnd in ihrer Eigenschaft als unabhängiger Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft, kommt zur folgender Schlussfolgerung:

"Bei der Durchführung unserer prüferischen Durchsicht sind wir nicht auf Tatsachen gestoßen, die uns zu der Annahme veranlassen, dass der Wert der eingebrachten Sacheinlage nicht mindestens der Anzahl und dem Nennwert der als Gegenleistung auszugebenden Aktien entspricht."

Besagter Bericht des Wirtschaftsprüfers, von den bevollmächtigten Vertretern der alleinigen Aktionärin und dem unterzeichnenden Notar ne varietur unterschrieben, bleibt dieser Urkunde, mit welcher sie einregistriert werden, als Anlage beigefügt.

Zweiter Beschluss

Die zweihunderttausend (200.000) Aktien mit einem Nennwert von je zehn Euro (EUR 10,-) pro Aktie, welche die gesamte Kapitalerhöhung von zwei Millionen Euro (EUR 2.000.000,-) darstellen, wurden wie folgt gezeichnet:

die "Assenagon S.A.", eine Aktiengesellschaft mit Sitz in 15, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxemburg, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer R.C.S. Luxemburg B 127.480, handelnd als alleinige Aktionärin, zeichnet zweihunderttausend (200.000) Aktien mit einem Nennwert von je zehn Euro (EUR 10,-) pro Aktie wie folgt:

Alle Aktien werden durch die vorbestätigte und vorbezeichnete Umwandlung einer Forderung der Darlehensgeberin gegen die Gesellschaft aus einem Nachrangdarlehen zwischen der Darlehensgeberin und der Gesellschaft in Höhe von zwei Millionen Euro (EUR 2.000.000,-) neu geschaffen und ausgegeben.

Dritter Beschluss

Aufgrund der vorherigen Beschlüsse wird der erste Absatz von Artikel 5 der Satzung dementsprechend abgeändert, um künftig folgenden Wortlaut zu haben:

Art. 5. Kapital. (Erster Absatz). "Das Gesellschaftskapital beträgt fünf Millionen Euro (EUR 5.000.000,-) eingeteilt in fünfhunderttausend (500.000) Aktien mit einem Nennwert von je zehn Euro (EUR 10,-), die alle vollständig eingezahlt sind."

Vierter Beschluss

Die außerordentliche Gesellschafterversammlung beschließt die Ermächtigung des Verwaltungsrates der Gesellschaft, auf den Namen der Firma DEVnet GmbH & Co KG, mit Sitz in Werdenfeller Straße 32a, 86163 Augsburg, Deutschland, lautende Genussrechte im Gesamtnennbetrag von bis zu einer Million Euro (EUR 1.000.000,-) auszugeben.

Die Genussrechtsbedingungen können eine Ausschüttungsberechtigung vorsehen.

Fünfter Beschluss

Die außerordentliche Gesellschafterversammlung beschließt das Einfügen eines neuen Artikels 19 mit folgendem Wortlaut:

" **Art. 19. Ermächtigung zur Ausgabe von Genussrechten.** Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, obligatorische, fremdkapitalähnliche und auf den Namen lautende Genussrechte einmalig oder mehrfach, insgesamt jedoch höchstens zu einem Betrag von einer Million Euro (EUR 1.000.000,-) auszugeben."

Sechster Beschluss

Infolge dieser Einfügung eines neuen Artikels 19 beschließt die außerordentliche Gesellschafterversammlung die danach folgenden Artikel 19 (alter Artikel) bis 21 neu zu nummerieren, so dass diese Artikel 20 bis 22 werden.

Kosten

Der Gesamtbetrag aller Unkosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, die der Gesellschaft aus Anlass dieser Kapitalerhöhung erwachsen oder berechnet werden, wird auf zirka zweitausendsiebenhundert Euro abgeschätzt.

Da die Tagesordnung erschöpft ist, erklärte der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

WORÜBER diese Urkunde am eingangs erwähnten Datum in Luxemburg aufgenommen wurde.

Nach Vorlesung alles Vorhergehenden an die Komparenten, haben dieselben mit dem Notar diese Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. LENNIG, T. LOCHEN, K. MEYNAERTS, J.J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 02. April 2009. Relation: EAC/2009/3828. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75.- EUR).

Der Einnehmer ff. (gezeichnet): BOIÇA.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sondersammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Beles, den 28. April 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009053729/239/120.

(090062414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

ProLogis UK CCXXXIX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.164.

à rayer: Suite à un contrat daté du 27 mars 2009 cinq cents (500) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis UK Holdings S.A. ont été transférées à ProLogis Management II Sàrl agissant pour le compte de ProLogis European Properties Fund II (the "Fund"), ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à rayer: Suite à un contrat daté du 27 mars 2009 cinq cents (500) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis Management II Sàrl agissant pour le compte de ProLogis European Properties Fund II (the "Fund") ont été transférées à ProLogis European Holdings X Sàrl, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à rayer: Suite à un contrat daté du 27 mars 2009 cinq cents (500) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis European Holdings X Sàrl ont été transférées à ProLogis European Holdings XI Sàrl, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à ajouter: Suite à un contrat daté du 27 mars 2009 cinq cents (500) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis European Holdings XI Sàrl ont été transférées à ProLogis European Finance XI Sàrl, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartitions des parts sociales: ProLogis European Finance XI Sarl	500 parts
Total	500 parts sociales

le 30 mars 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2009054112/1127/34.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07648. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Columbia Public Partners V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 145.980.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twentieth day of April.

Before us, Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

COLUMBIA CAPITAL EQUITY PARTNERS V (QP), L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801, United States of America, represented by its general partner, Columbia Capital Equity Partners V, L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801, United States of America, itself represented by its general partner, Columbia Capital V, LLC, a limited liability company incorporated under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801, United States of America,

here represented by Mr Fabio De Tommasi, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Alexandria, Virginia, United States of America, on April 17, 2009.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I.- Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name

The name of the company is "Columbia Public Partners V S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2 The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3 The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration

4.1 The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II.- Capital - Shares

Art. 5. Capital

5.1 The share capital of the Company is set at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares in registered form, having a par value of one cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares

6.1 The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2 Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3 A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4 The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III.- Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers

7.1 The Company is managed by a board of managers (the Board), composed of at least one manager designated as "A manager" and one manager designated as "B manager" being a Luxembourg resident, appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not to be shareholders.

7.2 The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholder(s).

Art. 8. Board of managers

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of at least one A manager and at least one B manager of the Company.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been validly delegated in accordance with article 8.1. of these Articles.

Art. 9. Liability of the managers

9.1 The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV.- Shareholder(s)

Art. 10. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions

10.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions) in case the number of shareholders of the Company is less or equal to twenty-five.

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

10.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 11. Sole shareholder

11.1 Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

11.2 Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

11.3 The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V.- Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 12. Financial year and approval of annual accounts

12.1 The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

12.2 Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

12.3 Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

12.4 The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

12.5 In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five, the annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held each year on the first Tuesday of May each year at 3.00 pm at the registered office of the Company, and if such day is not a day on which banks are opened for general business in the city of Luxembourg (i.e. a Business Day), on the next following Business Day at the same time and place.

Art. 13. Commissaire(s) aux comptes - Réviseur(s) d'entreprise

13.1 In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may or may not be shareholders.

13.2 The operations of the Company are supervised by one or several réviseur(s) d'entreprise, when so required by the Law.

13.3 The shareholders appoint the commissaire(s) aux comptes, if any and réviseur(s) d'entreprise, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The commissaire(s) aux comptes and the réviseur(s) d'entreprise may be re-appointed.

Art. 14. Allocation of profits

14.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2 The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

14.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI.- Dissolution - Liquidation

15.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by at least one-half of the shareholders holding three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

15.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII.- General provisions

16.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

16.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Re-

solutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

16.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with Luxembourg applicable law (including the Law) and, subject to any non waivable provisions of the Luxembourg applicable law (including the Law), any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2009.

Subscription and Payment

COLUMBIA CAPITAL EQUITY PARTNERS V (QP), L.P., represented as stated above, subscribes to one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares in registered form, with a par value of one cent (EUR 0.01) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately 2,200.- Euros.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as A manager of the Company for an indefinite period:

- Mr Donald Alban DOERING, Partner and Executive Vice President of Columbia Capital, born in Washington, DC, USA, on August 4, 1957, residing at Fairfax Station, VA, United States of America.

2. The following person is appointed as B manager of the Company for an indefinite period:

- Mrs Céline PIGNON, Lawyer, born in Metz (France) on March 27, 1977, residing at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

3. The registered office of the Company is set at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English states that on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingtième jour du mois de avril,

Par devant nous, Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A COMPARU :

COLUMBIA CAPITAL EQUITY PARTNERS V (QP), L.P., une société en commandite, régie par les lois de l'Etat du Delaware ayant son siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, Comté de New Castle, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, représentée par son associé commandité, Columbia Capital Equity Partners V, L.P., une société en commandite, régie par les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, Comté de New Castle, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, représentée elle-même par son associé commandité, Columbia Capital V, LLC, une société à responsabilité limitée, régie par les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, Comté de New Castle, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique,

représentée par M. Fabio De Tommasi, Avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration, donnée à Alexandria, Virginie, Etats-Unis d'Amérique, le 17 avril 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée :

I.- Dénomination - Siège social - Objet- Durée

Art. 1^{er}. Dénomination

La dénomination sociale de la Société est "Columbia Public Partners V S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par une décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents et que ces événements seraient de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et des personnes à l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toutes sociétés ou entreprises. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre et d'autres titres représentatifs d'emprunts et de participation. La Société pourra prêter des fonds, incluant, sans limitation, ceux résultant des emprunts et des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés. La Société pourra également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne devra pas effectuer des activités réglementées du secteur financier, sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3 La Société peut employer toutes les techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris les techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de fluctuations monétaires, fluctuations des taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite, de la banqueroute ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II.- Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une décision des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales

6.1 Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Une cession de part sociale n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 1690 du Code Civil.

6.3 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société et peut être consulté par chaque associé qui le désire.

6.4 La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes ou que le rachat de ses propres actions résulte de la réduction du capital social de la Société.

III.- Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants

7.1 La Société est gérée par un conseil de gérance (le Conseil de gérance), composé d'au moins un gérant désigné comme "gérant A" et d'un gérant désigné comme "gérant B", étant un résident luxembourgeois, nommés par une décision des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à n'importe quel moment (sans justifier d'une raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance

8.1 Pouvoirs du Conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés seront de la compétence du Conseil de gérance, qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, par le Conseil de gérance.

8.2 Procédure

(i) Le Conseil de gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation de n'importe quel gérant, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui, en principe, est à Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation de la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de gérance sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation au Conseil de gérance, que ce soit avant ou après la réunion. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant aux heures et aux endroits prévus dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de gérance.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à tout autre gérant afin de le représenter à n'importe quelle réunion du Conseil de gérance.

(v) Le Conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant aux personnes participant à la réunion de s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

(vii) Les décisions circulaires signées par tous les gérants (les Décisions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil de gérance dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature

8.3 Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes matières par les signatures conjointes d'au moins un gérant A et d'au moins un gérant B de la Société.

(ii) La Société pourra être également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui de tels pouvoirs spéciaux de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.1 des présents Statuts.

Art. 9. Responsabilité des gérants

9.1 Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et la Loi.

IV.- Associé(s)

Art. 10. Assemblées générales des associés et décisions circulaires des associés

10.1 Pouvoirs et droits de vote

(i) Les décisions des associés sont adoptées à l'assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de décisions circulaires (les Décisions Circulaires des Associés) si le nombre des associés de la Société est égal ou n'excède pas vingt-cinq.

(ii) Lorsque les décisions sont adoptées par Décision Circulaire des Associés, le texte des décisions est envoyé à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Décisions Circulaires des Associés, signées par tous les associés, sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées à une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et portant la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

10.2 Convocations, quorum, majorité et procédures de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale pourra se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration à toute autre personne, qui ne doit pas nécessairement être un associé, afin de le représenter à toute l'Assemblée Générale.

(vi) Les décisions qui doivent être adoptées lors des Assemblées Générales ou par Décisions Circulaires des Associés ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou à la première consultation écrite, les associés seront convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois et les décisions seront adoptées lors de l'Assemblée Générale ou par les Décisions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts ne pourront être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation des engagements des associés dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 11. Associé Unique

11.1 Lorsque le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

11.2 Toute référence dans les Statuts concernant les associés et l'Assemblée Générale ou concernant les Décisions Circulaires des Associés doit être lue comme référence à un tel associé unique ou les décisions de ce dernier, de façon adéquate.

11.3 Les décisions prises par l'associé unique seront consignées dans des procès verbaux ou seront établies par écrit.

V.- Comptes annuels - Affectation des bénéfiques - Surveillance

Art. 12. Exercice social et approbation des comptes annuels

12.1 L'exercice social de la Société commence le premier (1) janvier de chaque année et se termine le trente et un (31) décembre de la même année.

12.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le Conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérant(s) et des associés envers la Société.

12.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

12.4 Le bilan et le compte de pertes et profits seront approuvés à l'Assemblée Générale annuelle ou par Décisions Circulaires des Associés dans les six (6) mois qui suivent la clôture de l'exercice social.

12.5 Dans le cas où le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq associés, l'Assemblée Générale annuelle des associés de la Société sera tenue chaque année au siège social de la Société, le premier mardi du mois de mai à 15.00 heures, et si ce jour n'est pas un jour ouvrable dans la ville de Luxembourg (c.-à-d. un Jour Ouvrable), l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant au même endroit et à la même heure.

Art. 13. Commissaire(s) aux comptes / Réviseur(s) d'entreprise

13.1 Si le nombre d'associés de la Société dépasse vingt-cinq associés, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, qui peut/peuvent être associé(s) ou non.

13.2 Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprise, dans les cas prévus par la Loi.

13.3 Les associés devront nommer le(s) commissaire(s) aux comptes s'il y a lieu et le(s) réviseur(s) d'entreprise s'il y a lieu et déterminer leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes et le(s) réviseur(s) d'entreprise pourront être réélus.

Art. 14. Affectation des bénéfices

14.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social de la Société.

14.2 Les associés décideront discrétionnairement de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle pourra allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

14.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil de gérance;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne soient pas menacés, en tenant compte des actifs de la Société ; et

(v) si les dividendes intérimaires payés excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI.- Dissolution - Liquidation

15.1. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision des associés, adoptée par au moins la moitié des associés détenant les trois-quarts du capital social. Les associés devront nommer un ou plusieurs liquidateurs, qui n'a/ n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminer leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue par les associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes sera distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chaque associé.

VII. Dispositions générales

16.1. La réalisation ou la renonciation aux convocations et communications et les Décisions Circulaires des Gérants ainsi que les Décisions Circulaires des Associés peuvent être faites par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou par tout autre moyen de communication électronique.

16.2. Les procurations sont données par tous moyens mentionnés ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil de gérance peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions qui ont été acceptées par le Conseil de gérance.

16.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition qu'elles remplissent toutes les conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Décisions Circulaires des Gérants et des Décisions Circulaires des Associés selon le cas, peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il sera fait référence à la loi luxembourgeoise applicable (y compris la Loi) et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public du Luxembourg (y compris la Loi), à tout accord conclu de temps à autre entre associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération

Sur ces faits,

COLUMBIA CAPITAL EQUITY PARTNERS V (QP), L.P., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de d'un cent (EUR 0,01) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

47371

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à 2.200,- Euros.

Décisions de l'Associé Unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes :

1. La personne suivante est nommée en qualité de gérant A pour une période indéterminée :
- M. Donald Alban DOERING, Associé et Vice Président Exécutif de Columbia Capital, né à Washington, DC, USA, le 4 août 1957, résidant à Fairfax Station, VA, Etats-Unis d'Amérique.
2. La personne suivante est nommée en qualité de gérant B pour une période indéterminée:
- Mme Céline PIGNON, Avocate, née à Metz (France) le 27 mars 1977, résidant à 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.
3. Le siège social de la Société est établi au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: F. DE TOMMASI, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 22 avril 2009. Relation: LAC/2009/15466. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009056062/211/509.

(090065418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

Aricent Holdings Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 116.292.

In the year two thousand and nine, on thirtieth day of March.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

"Aricent Holdings (Gibraltar) Limited" (formerly "SD Holdings Limited"), a company incorporated and existing under the laws of Gibraltar, registered with the Registry of Companies of Gibraltar under registration number 96790, having its registered office at 206, Main Street, Gibraltar,

here represented by Mr. Max LOEHR, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Palo Alto (USA) on March 27, 2009.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Aricent Holdings Luxembourg" (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 116.292, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 10 May 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1354, dated 13 July 2006. The articles of incorporation of the Company were amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 4 July 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2044, dated 22 August 2008.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolution:

Sole resolution

The sole shareholder decides to modify the corporate object clause of the Company and that, as a consequence, article 2 of the Company's articles of association shall henceforth read as follows:

" **Art. 2.** The Company may invest in and acquire any intellectual property rights and any rights ancillary thereto, and may realize the same by way of sale, exchange or otherwise. The Company may develop, market and sell its intellectual property rights. The Company may also receive and/or grant licenses or sub-licenses on intellectual property rights and any rights ancillary thereto.

The purpose of the Company is further the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes."

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le trente mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

"Arigent Holdings (Gibraltar) Limited" (anciennement "SD Holdings Limited") une société constituée et existant selon les lois de Gibraltar, enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Gibraltar sous le numéro 96790, ayant son siège social au 206, Main Street, Gibraltar,

ici représentée par Monsieur Max LOEHR, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Palo Alto (USA), le 27 mars 2009

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant est l'associé unique de "Arigent Holdings Luxembourg" (la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.292, constituée selon acte reçu par le notaire soussigné, en date du 10 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1354, le 13 juillet 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 4 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2044, le 22 août 2008.

Lequel comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de modifier la clause d'objet social de la Société et que par conséquent, l'article 2 des statuts de la Société aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 2.** La Société peut investir dans et acquérir tous droits de propriété intellectuelle et tous droits accessoires à ceux-ci et elle peut aléner ces droits par la vente, l'échange ou autrement. La Société peut développer, promouvoir et vendre ses droits de propriété intellectuelle. La société peut également recevoir et/ou octroyer des licences ou des sous-licences sur des droits de propriété intellectuelle et tous droits accessoires à ceux-ci.

La Société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets."

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par ses noms, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. LOEHR, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 02 avril 2009. Relation: EAC/2009/3841. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).
Le Receveur ff. (signé): BOIÇA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 AVR. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009053718/239/96.

(090062068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Mandala Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 145.925.

L'an deux mille neuf. Le vingt et un avril.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Rudy MEYER, gérant, demeurant à F-83600 Fréjus, 32, rue des Baous Saint Jean de Cannes, ici représentée par Monsieur Christophe MIGNANI, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 47, Grand-Rue, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 5 décembre 2008, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire instrumentant et le comparant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'acter les faits suivants:

Qu'il est l'associé unique de la société à responsabilité limitée de droit français MANDALA GROUP, avec siège social à F-75001 Paris, 253, rue Saint Honoré, inscrite au registre du commerce et des sociétés à Paris sous le numéro 498 696 103.

Que le capital social de la société s'élève actuellement au montant de trois millions cinq cent dix mille deux cents Euros (€ 3.510.200,-), représenté par trois millions cinq cent dix mille deux cents (3.510.200) parts sociales parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-).

Il a été pris acte à ce que les documents suivants, lesquels restent annexés au présent acte, ont été soumis à l'assemblée générale:

- une copie de la décision prise par l'associé unique de la société du 5 décembre 2008 décidant du transfert du siège social de la société de France au Grand-Duché de Luxembourg;

- une copie conforme des statuts de la société avant le transfert. L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- 1) Transfert du siège social de la société de France au Grand-Duché de Luxembourg.
- 2) Soumission de la société au droit luxembourgeois.
- 3) Approbation du bilan de la situation patrimoniale.
- 4) Constatation que le capital social de la société s'élève au montant de trois millions cinq cent dix mille deux cents Euros (€ 3.510.200,-), représenté par trois millions cinq cent dix mille deux cents (3.510.200) parts sociales parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-).
- 5) Décharge à l'ancien gérant de la société.
- 6) Refonte des statuts.
- 7) Nomination du gérant de la société.
- 8) Fixation de l'adresse du siège social de la société.

Ensuite l'associé unique, représenté comme dit ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique, représenté comme dit ci-avant, décide de transférer le siège social de la société de France au Grand-Duché de Luxembourg.

Ainsi qu'il ressort de la décision du 5 décembre 2008, l'associé unique a déjà décidé de transférer le siège social de la société de France au Grand-Duché de Luxembourg, la présente assemblée générale étant appelée à voter et se prononcer

une seconde fois sur le transfert du siège social de France au Grand-Duché de Luxembourg et à authentifier ladite décision conformément aux exigences de la loi luxembourgeoise.

Cette décision restera, ainsi que dit plus haut, annexée au présent acte notarié.

Deuxième résolution

L'associé unique, représenté comme dit ci-avant, décide que la société sera dès ce moment et dorénavant régie par le droit luxembourgeois, à l'exclusion de tout autre. Les résolutions ci-après sont de ce fait prises conformément et en accord avec le droit luxembourgeois.

Troisième résolution

L'associé unique, représenté comme dit ci-avant, approuve le bilan de la situation patrimoniale d'ouverture de la société à responsabilité limitée MANDALA GROUP,

lequel bilan, après avoir été signé "ne varietur" par le notaire instrumentant et le comparant restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

Quatrième résolution

L'associé unique, représenté comme dit ci-avant, constate que le capital social de la société luxembourgeoise s'élève au montant de trois millions cinq cent dix mille deux cents Euros (€ 3.510.200,-), représenté par trois millions cinq cent dix mille deux cents (3.510.200) parts sociales parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune qui sont entièrement souscrites par Monsieur Rudy MEYER, gérant, demeurant à F-83600 Fréjus, 32, rue des Baous Saint Jean de Cannes.

Cinquième résolution

L'associé unique, représenté comme dit ci-avant, accorde décharge au gérant Monsieur Rudy MEYER, gérant, pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour et lui accorde pleine et entière décharge.

Sixième résolution

L'associé unique, représenté comme dit ci-avant, décide de fixer les statuts de la société comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 telles qu'elles ont été modifiées et par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs coassociés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet:

- la prise de participation par voie d'apport, d'achat, de souscription ou autrement, dans toute société, quels qu'en soient la forme et l'objet;
- toutes activités de prestation de services au profit d'entreprises et notamment des prestations d'assistance stratégique, financière, administrative au profit des sociétés dans lesquelles la société a pris une participation.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

Art. 4. La société prend la dénomination de MANDALA GROUP S.à r.l..

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision de l'associé unique ou du consentement des associés en cas de pluralité d'eux.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de trois millions cinq cent dix mille deux cents Euros (€ 3.510.200,-), représenté par trois millions cinq cent dix mille deux cents (3.510.200) parts sociales parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune qui sont entièrement souscrites par Monsieur Rudy MEYER, gérant, demeurant à F-83600 Fréjus, 32, rue des Baous Saint Jean de Cannes.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 10. Le décès de l'associé unique ou de l'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne met pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou d'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par l'assemblée des associés. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa (leur) fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique visées à l'alinéa qui précède sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, chacun d'eux peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou par les associés en cas de pluralité d'eux, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice au Grand-Duché de Luxembourg commence ce jour même et se termine le 31 décembre 2009.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris en outre les résolutions suivantes:

- 1.- Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Rudy MEYER, gérant, demeurant à F-83600 Fréjus, 32, rue des Baous Saint Jean de Cannes.
- 2.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.
- 3.- L'adresse de la société est fixée à L-1661 Luxembourg, 47, Grand-Rue.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, agissant comme dit ci-avant, de tout ce qui précède, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: C. MIGNANI, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 23 avril 2009. Relation: ECH/2009/471. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 29 avril 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009053999/201/146.

(090062629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Pomalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 85.814.

—
*Extrait des résolutions de l'assemblée générale
ordinaire annuelle tenue le 3 avril 2007 pour statuer sur l'exercice clos le 31 décembre 2006*

ADMINISTRATEURS

Nomination jusqu'à l'Assemblée générale de 2013:

Vincent Somville: 400, route de Longwy à L-4831 RODANGE

Marc Minjauw: 1, rue Franz Deneyer à B-1652 ALSEMBERG / BELGIQUE

Clément Hannequart: 47, Pavillonchamps à B-4920 HARZE / BELGIQUE

ADMINISTRATEUR- DELEGUE

Vincent Somville: 400, route de Longwy à L-4831 RODANGE

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Marie Bodson: 28, le Houpet à B-4190 FERRIERES/ BELGIQUE

Vincent Somville

L'administrateur délégué

Référence de publication: 2009053667/9252/22.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08794. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

Lux-Chauf Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9515 Wiltz, 84, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 98.558.

Le Bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILTZ, le 29 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009053151/800713/12.

Enregistré à Diekirch, le 11 mars 2009, réf. DSO-DC00082. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090061251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2009.

Sixty S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 75, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 130.486.

—
*Extrait des résolutions de la réunion
du conseil d'administration tenue le 25 mars 2009*

Le conseil d'administration prend acte de la démission datée du 24 mars 2009 de Messieurs Lars Kjeld Skov RASMUSSEN et Tommaso ROSSI de leur fonction d'administrateur et décide de ne pas pourvoir à leur remplacement.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009053608/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05534. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.
